



Plan
Protéines
Blé Tendre

C'est vital !

Une mobilisation de grande ampleur de la filière
céréalière pour améliorer la teneur en protéines
du blé tendre français

Accroître la compétitivité et renforcer la position du blé français
sur les marchés : un défi national pour un enjeu mondial !



// Pourquoi un « Plan protéines blé tendre » ?

Le taux moyen de protéines du blé tendre français s'effrite de façon régulière depuis plus de 3 ans.

🔍 Un marché intérieur de plus en plus demandeur de protéines

- ▶ Une grande importance pour les trois premiers débouchés français que forment l'Alimentation animale, la Meunerie française et l'Amidonnerie.

🔍 Un marché concurrentiel soumis à des critères de qualité de plus en plus contraignants

- ▶ 50% de la production française est destinée à l'export.
- ▶ Les clients (Union européenne, Afrique du Nord et subsaharienne) imposent désormais une teneur minimum en protéines (entre 11 et 12,5%).

🔍 La protéine : un critère prioritaire pour vendre en France et à l'étranger

- ▶ Avec 11,2% de taux moyen de protéines en 2013, le blé tendre français répond à peine aux conditions requises pour être dans la course.
- ▶ Dans le même temps, nos concurrents, en particulier l'Allemagne et les pays de la Mer Noire (Ukraine, Russie, Kazakhstan) étendent leur présence avec des blés riches en protéines.

C'est pourquoi la filière céréalière française ne doit pas se laisser distancer.

Le « **Plan protéines blé tendre** » a été défini afin d'apporter des **solutions efficaces** pour que la **qualité du blé français** s'accorde avec **les besoins des marchés nationaux et internationaux**.

Il permet d'adopter une **démarche vertueuse** pour progresser dans la chaîne de valeur que ce soit en termes d'image ou **de compétitivité**, et ce, **dans le respect de l'environnement**.

Améliorer la teneur en protéines des blés tendres français est la responsabilité de tous les acteurs, de l'amont à l'aval, pour pérenniser la production et gagner en valorisation.



// Pourquoi les acheteurs réclament de la protéine ?

Plusieurs motivations expliquent les exigences des clients en termes de teneur en protéines :

- ▶ **S'ADAPTER** à toutes les conditions et à toutes les utilisations en France et à l'étranger.
- ▶ **SATISFAIRE** les besoins nutritionnels des consommateurs, humains ou animaux.
- ▶ **REPENDRE** à des besoins techniques exigés par la panification.

Même si la valeur du blé français est unanimement reconnue pour la panification française et se distingue comme une des origines les plus stables et régulières parmi les grands bassins de production de la planète, **la protéine est le critère contractuel de référence** pour comparer des origines diversifiées et répondre à des besoins variés.

🕒 **Le moindre écart de qualité est pénalisant pour la filière**

La faiblesse de la teneur en protéines des blés français provoque une décote par rapport aux blés des autres pays avec des taux de réfections qui atteignent, en 2013, 6 à 9 euros/t par point manquant.

🕒 **Des enjeux de compétitivité, des enjeux économiques**

Si les exportations mondiales de blé augmentent et ont franchi le cap des 150 millions de tonnes par an, la France ne profite pas pleinement de cette expansion (seulement 10 % des échanges mondiaux en 2013/14). En face, la concurrence s'est adaptée et vient prendre de nouvelles parts de marché.

L'enjeu économique et financier est important : **l'équilibre de la filière serait fragilisé si le blé français était marginalisé par les marchés.**

Les conséquences sur l'emploi et la balance commerciale de l'économie française seraient alors considérables : la filière céréalière dégage en effet un solde net d'exportation de 8,7 milliards d'euros par an en moyenne depuis 5 ans.



// Accord « Protéines blé tendre » : comment ça marche ?

L'accord précise que tous les contrats d'achat/vente de blé tendre doivent mentionner une teneur en protéines. Ce taux est librement consenti entre les parties.

La filière céréales s'engage à défendre le Blé tendre français par l'action collective et l'accompagnement sur le terrain. Elle investit dans l'innovation pour améliorer la compétitivité.

➤ L'accord interprofessionnel qualité du blé tendre

- ▶ L'accord interprofessionnel étendu par arrêté ministériel le 7 juin 2014 entre en vigueur le 1er juillet. Il introduit la mention d'une teneur en protéines dans tous les contrats d'achat/vente portant sur du blé tendre, tant à destination du marché intérieur que de l'exportation. Ce taux est librement consenti entre les parties. Aucun taux n'est défini par défaut. Le taux de 11,5 % appelé « taux de référence » dans l'accord est un objectif de progression de la moyenne de la production française de blé tendre. Il ne s'agit pas d'un taux qui deviendrait obligatoire en l'absence d'autre indication dans les contrats.

➤ Des pratiques opérationnelles à développer auprès des producteurs

- ▶ le conseil et la formation pour faire évoluer les pratiques culturales (assolement, variétés, pilotage de la fertilisation ...)
- ▶ des démonstrations sous forme de parcelles d'essai au champ
- ▶ l'utilisation des Outils d'Aide à la Décision

➤ Des perspectives offertes par la sélection variétale et la recherche

- ▶ L'évolution des priorités de la recherche variétale, vers une plus grande efficacité de l'utilisation de l'azote, va permettre d'obtenir de futures variétés de blé conciliant rendement et teneur élevée en protéines.
- ▶ La filière céréalière investit également dans l'innovation en poursuivant, notamment par l'action d'ARVALIS – Institut du végétal - son implication dans la recherche de nouvelles voies de progrès tout en préservant l'environnement.



// Le blé : un produit phare de l'agriculture française

Quelques chiffres



- ▶ **La France est le premier producteur** et le premier pays exportateur de blé tendre de l'Union européenne.
- ▶ Plus de **200 000 exploitations** cultivent du blé tendre en France (source : SSP).



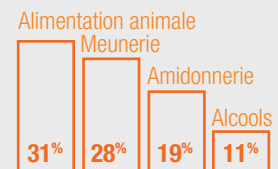
- ▶ La filière céréalière emploie **500 000 personnes** en emplois directs et indirects : 225 000 emplois pour la **production**, 50 000 emplois pour la **collecte** et la **première transformation**, 225 000 emplois pour la **seconde transformation** et la **boulangerie artisanale**.



- ▶ Près de **5 millions d'hectares** ont été consacrés au semis de blé tendre en 2013.
- ▶ La récolte de blé tendre en 2013 s'élevait à **36,8 millions de tonnes**, destinées principalement à l'alimentation animale, la fabrication de pain et l'amidonnerie.

Marché français

Sur la campagne 2013/2014, **14,7 millions de tonnes** ont été commercialisées sur le marché domestique français : 31 % pour l'alimentation animale, 28 % pour la meunerie, 19 % pour l'amidonnerie, 11 % pour les alcools.



Marché à l'exportation

- ▶ En 2013/2014, **12 millions de tonnes** de blé tendre en grain ont été exportées vers les pays tiers. Ce qui représente **10 % du marché mondial**.
- ▶ Plus de **70 % des exportations** vers les pays tiers se font vers l'**Afrique du Nord** et servent principalement à la panification. L'export vers ces pays est le seul marché en développement.
- ▶ La filière céréalière dégage un **solde net d'exportation de 8,7 milliards d'euros** par an en moyenne depuis 5 ans.

Des producteurs de plus en plus concernés par le critère protéines

Selon une **étude menée par FranceAgriMer en 2014** auprès des agriculteurs, **deux producteurs sur trois** prennent en compte le **critère du taux de protéines pour choisir une variété de blé**. 20 % des agriculteurs enquêtés déclarent « beaucoup » tenir compte de ce critère.

Le « Plan protéines blé tendre » doit concourir à augmenter cette proportion.



Plan
Protéines
Blé Tendre

C'est vital !

Des hommes, une filière
des savoir-faire, une ambition
pour relever le double défi
agronomique et économique.



Association privée à but non lucratif, Intercéréales est l'interprofession représentative des céréales à savoir blé tendre, blé dur, orge, maïs, avoine, triticale, seigle, sorgho et riz. L'interprofession est un lieu d'échange entre les organisations professionnelles qui la composent.

www.intercereales.com



Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, FranceAgriMer exerce ses missions pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

www.franceagrimer.fr